



### Dates de levées des encombrants et de la ferraille

JEUDI  
**16**  
JANVIER

JEUDI  
**20**  
MARS

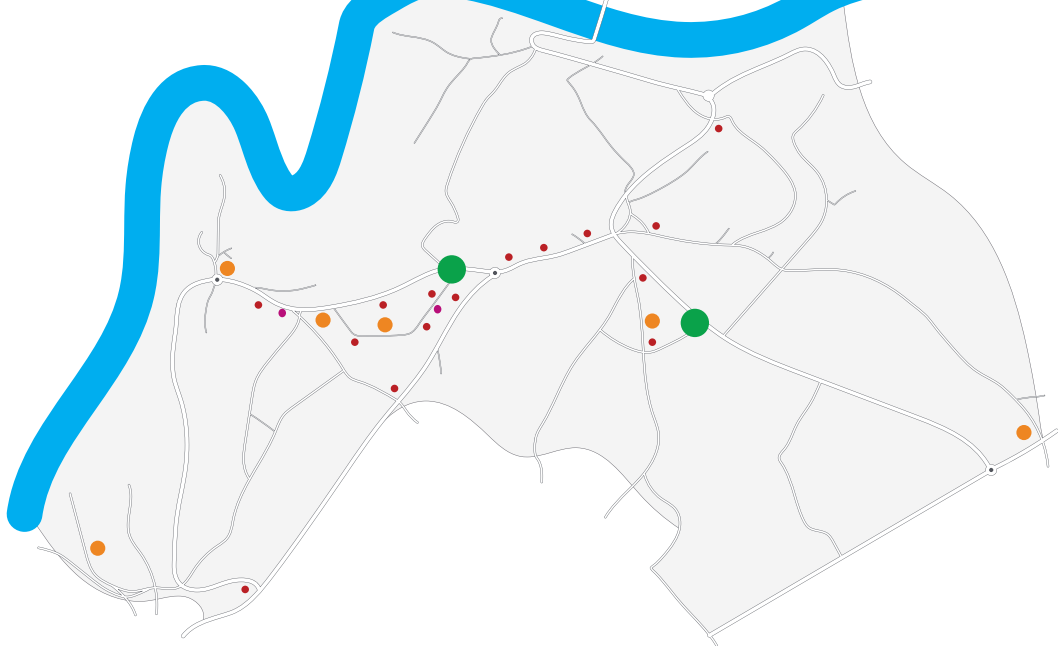
JEUDI  
**19**  
JUN

JEUDI  
**21**  
AOÛT

JEUDI  
**16**  
OCT.

JEUDI  
**20**  
NOV.

**Les encombrants & la ferraille doivent être déposés la veille.**  
En dehors de ces dates, veuillez vous rendre à l'ESREC de Châtillon, dont les horaires sont particulièrement étendus. La levée des déchets encombrants ne doit pas servir à vider un logement ou une cave.



# Points de récupération

**DÉPÔT BRUYANT INTERDIT DE 20H À 8H ET JOURS FÉRIÉS**

La commune offre un maillage de possibilités de tri extrêmement dense sur tout son territoire :

- 2 déchetteries complètes
  - 6 écopoints de plus de 5 types de déchets
  - 13 points de récupération dont 11 permettent au moins un tri sélectif
- [plus d'information sur avully.ch](http://plus.d'information.sur.avully.ch)



## Ordures ménagères

Relevées habituellement les mercredis.



## Papier / carton

Relevé habituellement les mercredis.



## Déchets organiques

Relevés habituellement les lundis.



Déchets de cuisine (P'tite poubelle verte), fleurs fanées, plantes d'appartement, gazon.

- **À conditionner dans des sacs compostables.**



## Verre

Relevé habituellement les vendredis.



## Les branchages & déchets de jardin

Ces déchets font l'objet d'un ramassage spécifique et sont à déposer dans les bennes prévues à cet effet, situées au terrain du Banc-de-Pierre et dans le préau de l'école.

**AVULLY**